



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

Analyse de la votation fédérale du 5 juin 2016

Céline Colombo, Thomas De Rocchi, Thomas Kurer und Thomas Widmer

Résultat de la votation	Oui	Non
Initiative populaire « En faveur du service public »	784'624 32.4%	1'636'967 67.6%
Initiative populaire « Pour un revenu de base inconditionnel »	568'905 23.1%	1'896'963 76.9%
Initiative populaire « Pour un financement équitable des transports »	709'752 29.2%	1'719'322 70.8%
Modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)	1'489'550 62.4%	897'904 37.6%
Modification de la loi sur l'asile (LAsi)	1'616'286 66.8%	804'016 33.2%

Participation: 46.4%

gfs.bern
Menschen.Meinungen.Märkte.
Hirschengraben 5
3001 Berne

Tél. 031 311 08 06
Fax 031 311 08 19
E-Mail: info@gfsbern.ch

Université de Zurich
Institut de science politique
Affolternstrasse 56
8050 Zurich

Tél. 044 634 38 41
Fax 044 634 49 25
E-Mail: thow@ipz.uzh.ch

VOX du 5 juin 2016

Principaux résultats de l'analyse de la votation du 5 juin 2016

Le 5 juin 2016, le peuple suisse était appelé à se prononcer sur cinq objets. Avec 46.4%, la participation était nettement inférieure aux 63.7% obtenus en février 2016 lors de la votation sur l'initiative de mise en œuvre, mais pourtant légèrement supérieure à la moyenne à long terme de 43.8%. La mobilisation d'après les caractéristiques sociodémographiques et politiques est restée discrète.

Trois initiatives populaires étaient soumises au vote: le renforcement du service public, l'introduction d'un revenu de base inconditionnel et le financement de l'infrastructure routière. Les trois initiatives ont été lancées par des associations et des groupements éloignés des structures de parti établies et ont connu des difficultés lors de la votation populaire. Malgré une médiatisation remarquable, les trois initiatives ont été nettement rejetées. Le souverain avait également à se prononcer sur deux référendums : d'une part celui du Parti évangélique populaire (PEP) lancé conjointement avec diverses organisations concernant la révision de la loi sur la procréation médicalement assistée ; d'autre part le référendum initié par l'Union démocratique du centre (UDC) contre la révision de la loi sur l'asile. Les deux tentatives se sont avérées infructueuses, les votants ayant clairement soutenu les modifications de loi. La politique du Conseil fédéral a donc été couronnée de succès, puisque le peuple a suivi ses recommandations pour les cinq objets soumis au vote.

Initiative populaire « En faveur du service public »

Comme l'avaient déjà montré les débats parlementaires, l'initiative populaire « Pro Service public » s'est heurtée à une large opposition dans tous les camps politiques. Dès lors, une majorité des sympathisants de tous les grands partis se sont clairement opposés à cet objet. L'approbation la plus importante s'est manifestée chez les partisans de l'UDC avec 45% de oui. Même les différences relatives aux caractéristiques politiques et sociodémographiques ne fournissent que peu d'indications sur la décision de vote. Il est vrai que les votants peu intéressés par la politique, au niveau de formation peu élevé et au revenu faible, se sont exprimés plus fréquemment en faveur de l'initiative. L'approbation ne dépassait 50% que chez les sondés qui manifestent une méfiance marquée par rapport au gouvernement.

Le motif de refus le plus fréquemment invoqué par les sondés a été le fait que cette initiative ne représentait pas le moyen adéquat pour renforcer le service public en Suisse, mais qu'elle aurait plutôt l'effet inverse. En outre, un grand nombre d'opposants pensaient que l'accès aux services de base est déjà bon aujourd'hui et que les entreprises liées à la Confédération devaient pouvoir dégager des bénéfices, afin de rester concurrentielles et novatrices. Du côté des partisans de cet objet, le motif le plus répandu était celui selon lequel le service public devait être amélioré et qu'il s'agissait de maintenir des prestations spécifiques tels que les offices postaux ou les guichets de gare. Le mécontentement concernant les importantes inégalités salariales dans les entreprises proches de la Confédération était également souvent nommé comme argument en faveur de l'initiative. En revanche, les prix des transports publics, de la poste ou des télécommunications ont rarement été relevés comme motifs, bien qu'ils aient été jugés bien trop élevés durant la campagne de votation.

Bien que l'initiative ait finalement été clairement rejetée, les arguments « pour » et « contre » ont rencontré beaucoup de compréhension dans chacun des deux camps opposés. C'est pourquoi on peut affirmer que partisans et adversaires sont plus proches les uns des autres concernant la perception des prestations et des prix du service public qu'on pourrait le supposer au premier abord. Il est vrai que les auteurs de l'initiative n'ont pas été en mesure de convaincre la grande majorité des votants que celle-ci représente la voie adéquate pour renforcer durablement l'accès aux services de base en Suisse.

Initiative populaire « Pour un revenu de base inconditionnel »

L'analyse de la votation pour un revenu de base montre que presque aucun groupe politique ou social n'a approuvé cet objet. Comparativement à l'initiative sur les salaires minimums et l'initiative 1:12, l'objet n'a même pas obtenu de majorité dans le camp d'extrême-gauche. De manière générale, partisans et adversaires se différencient toutefois nettement sur l'axe gauche-droite. Ce conflit gauche-droite ne se reflète que partiellement dans le comportement des différents sympathisants des partis. Alors que les sympathisants des partis bourgeois ont voté majoritairement selon la recommandation de leur parti, ceux des partis de gauche étaient plus fortement divisés. Chez le Parti écologiste (PES), seul parti à avoir soutenu l'initiative, l'objet n'a été approuvé que par une faible majorité de 56% et chez le Parti socialiste (PS), malgré la recommandation de rejet, 39% lui ont accordé leur soutien. Toutefois dans l'ensemble, cette approbation est restée limitée, même dans le camp de gauche.

Alors que les personnes de plus de 65 ans et celles des régions rurales ont dit oui nettement moins souvent, ni le revenu du ménage ni la profession des votants n'ont joué un rôle dans le choix. En général, le taux d'approbation était plus élevé chez les votants qui défendent des valeurs économiques de gauche – telles que par exemple une préférence pour davantage d'égalité et davantage d'interventions étatiques sur le marché. Mais même chez les personnes qui s'expriment clairement pour davantage d'Etat contrairement à davantage de marché, le taux d'approbation ne dépasse pas 40%.

Du côté des « pour », les arguments de la justice sociale, la réduction des inégalités ainsi qu'une réflexion sur le rapport entre l'économie/la vie professionnelle et la société/la vie privée occupaient la première place. En revanche, du côté des adversaires à l'objet, on a surtout mis en cause le financement de l'initiative. On craignait également que le revenu de base inconditionnel n'entraîne une disparition des incitations au travail.

Initiative populaire « Pour un financement équitable des transports »

Bien que tous les partis bourgeois aient été représentés au sein du comité d'initiative de l'initiative populaire « Pour un financement équitable des transports », seuls les sympathisants de l'UDC ont majoritairement approuvé cet objet (56% de oui). En revanche, à peine un tiers des sympathisants du Parti libéral radical (PLR) ont voté en sa faveur, ce qui était déjà prévisible durant la campagne de votation, puisque, contrairement à l'UDC, le PLR recommandait de voter NON. Le conflit gauche-droite, résultant de l'autoévaluation idéologique des votants, était plus net. Ainsi sur le bord droit du spectre politique, le soutien à l'initiative était le plus important (58%), alors que les

sondés qui se classaient eux-mêmes à gauche ou à l'extrême-gauche étaient les plus critiques par rapport à l'objet (8, resp. 17%).

En revanche, en ce qui concerne les caractéristiques sociodémographiques, partisans et adversaires de l'initiative étaient très proches. Seul le niveau de formation et la classe de revenu permettaient de constater des différences significatives ; ainsi les votants disposant d'une formation supérieure et d'un haut revenu étaient nettement plus sceptiques par rapport à cet objet. Contre toute attente, il n'existe cependant aucun rapport statistiquement fondé entre la possession d'une voiture et l'approbation de l'objet – les sondages réalisés avant la votation arrivaient encore à un résultat contraire.

En ce qui concerne les motifs de rejet, les sondés ont la plupart du temps indiqué que les recettes provenant des huiles minérales devaient être engagées là où elles sont le plus nécessaire plutôt que d'être réservées d'entrée à la circulation routière. En outre, une grande partie des personnes ayant voté non ont exprimé l'idée que la mise en œuvre de l'initiative entraînerait des économies trop importantes dans d'autres domaines de tâches de la Confédération ou qu'elle serait dommageable pour l'environnement, par exemple en suscitant la construction de routes inutiles. La grande majorité des partisans soutenait que l'argent devait servir aux utilisateurs de la route. Tout aussi souvent citée était la conviction qu'il fallait davantage d'argent pour de meilleures routes et pour atténuer le problème des embouteillages dans les villes et les agglomérations. Un bon tiers des personnes ayant voté oui ont en outre fait valoir que depuis longtemps déjà, le trafic individuel était défavorisé par rapport aux transports publics – les avis de ces ayants droit devant être considérés comme une protestation contre la politique des transports de ces dernières années, ressentie comme unilatérale.

Dans l'ensemble, l'analyse a montré que les adversaires de l'initiative n'ont manifesté que peu de compréhension pour les arguments des partisans et vice-versa. Si l'initiative a finalement échoué, c'est en raison du rejet fondamental de la grande majorité des votants, non seulement par rapport aux arguments des auteurs de l'initiative, mais aussi à cause de la façon de procéder qu'ils proposaient.

Modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

En analysant la votation relative à la modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée, on relève, dans l'ensemble, une conformité relativement élevée entre la décision individuelle de vote et la sympathie pour un parti d'une part et la confiance dans la Confédération d'autre part. Ainsi les sympathisants des partis du centre – parti démocrate-chrétien (PDC) et PLR - ont suivi la recommandation de leur parti à 61, resp. 80%. Cette approbation sans équivoque est quelque peu surprenante, avant tout de la part du PDC, puisqu'il était divisé à l'interne. Les sympathisants de l'UDC sont les seuls à n'avoir pas suivi le mot d'ordre de leur parti (58%). Quant aux sympathisants des Verts, avec 52% de rejet, ils ont été les seuls à voter contre cet objet. On remarque en outre que ceux qui font confiance au gouvernement l'ont approuvé nettement plus souvent (67%) que ceux qui ne lui font pas confiance (50%).

Les ayants droit au vote se sont montrés un peu mieux renseignés qu'il y a une année lors de la votation sur l'article constitutionnel correspondant. Alors qu'à l'époque, 43% ont été dans l'incapacité de fournir une indication sur l'objet, ils n'étaient cette fois-ci plus que 34%. Néanmoins la perception de la difficulté de cet objet semble avoir un

lien avec la décision de vote : alors que ceux qui, ce dimanche-là, évaluaient leur décision comme « plutôt facile » approuvaient l'objet à 66%, ils n'étaient que 51% parmi ceux qui ont ressenti la décision comme « plutôt difficile ». Comme l'an passé, le taux d'approbation a été plus élevé parmi les personnes bien formées et établies en Suisse romande, et moins élevé parmi celles qui vont régulièrement – une fois par semaine – à l'église. Chez ces dernières, seules 34% ont voté oui.

Au niveau du contenu, la question de l'autorisation du diagnostic préimplantatoire (DPI) et les détails de sa mise en œuvre (par ex. le nombre d'embryons, le délai de conservation) figuraient clairement au centre des discussions. L'analyse des motifs du choix montre que les sondés ont principalement justifié leur approbation par l'argument selon lequel le DPI permet de dépister les maladies de manière précoce et donc d'empêcher la souffrance. Du côté des adversaires, on a essentiellement fait valoir des réserves d'ordre éthique concernant une intervention dans la vie humaine ainsi que la crainte de « bébés design » et d'une sélection génétique plus poussée. L'argument d'une possible discrimination de personnes handicapées ne rencontre que peu d'approbation. L'évaluation des arguments de la campagne montre également que chez les partisans, les arguments pragmatiques tels que la diminution des risques durant la grossesse, les avortements tardifs et d'inutiles traitements à l'étranger rencontrent une forte approbation. Chez les adversaires en revanche, l'argument selon lequel une future sélection d'autres caractéristiques génétiques ne peut pas être exclue est le motif le plus souvent cité.

Modification de la loi sur l'asile (LAsi)

Bien qu'il soit possible de considérer la onzième révision de la loi sur l'asile comme conséquence directe de la dernière révision de juin 2013, elle se situait sous d'autres auspices. Pour une fois, la résistance à cette révision ne venait pas d'abord du camp du gauche, mais de l'UDC, qui avait lancé le référendum contre la restructuration prévue du domaine de l'asile. Cette constellation inhabituelle a marqué tant la perception de l'objet que le choix des ayants droit au vote. Contrairement aux modifications antérieures de la loi sur l'asile, cette révision n'a pas été perçue en premier lieu comme un durcissement de la loi. Le raccourcissement, resp. l'accélération de la procédure d'asile qui, dans son principe, est soutenue non seulement par les partis bourgeois, mais aussi par une partie importante des sympathisants du PS et du PES, figurait au centre du débat.

En raison de la situation de départ, il n'est guère surprenant que cet objet ait été rejeté le plus nettement par les sympathisants de l'UDC. 61% d'entre eux se sont exprimés contre la onzième révision de la loi sur l'asile. Il est vrai que les arguments de l'UDC n'ont rencontré que peu d'échos en-dehors de son électorat de base. Le camp bourgeois, tout comme le camp de gauche, a majoritairement approuvé la révision proposée. De ce fait, le fossé gauche-droite était donc peu marqué. De l'extrême-gauche à la droite, la révision a enregistré de solides majorités. Seuls les votants qui, dans le spectre politique, se classent à l'extrême-droite n'ont pas accordé de soutien majoritaire à l'objet. Même la répartition par caractéristiques sociodémographiques indique une large approbation générale. La révision a été majoritairement soutenue par-delà tous les groupes d'âge, par les deux sexes et tant dans les régions rurales qu'urbaines.

L'accélération de la procédure d'asile n'a pas seulement été l'élément de loin le plus souvent cité, mais également la raison principale de l'acceptation de l'objet. Une part extraordinairement élevée de 55% des personnes ayant voté oui a cité le raccourcissement de la procédure comme premier motif de sa décision aux urnes. Les autres motifs de soutien à l'objet (assistance juridique gratuite, réduction des frais dans le domaine de l'asile, compromis judiciaux au niveau politique) restent quelque peu dans l'ombre de cet aspect dominant et ont été cités nettement plus rarement. En revanche, les personnes ayant voté non déploraient avant tout l'introduction d'un accompagnement juridique gratuit pour les demandeurs d'asile. 30% des adversaires ont cité, sous une forme ou une autre, cette nouveauté dans la loi sur l'asile pour justifier leur refus. Par contre, la thématique concernant de potentielles expropriations foncières en vue de construire des centres fédéraux n'a guère été décisive. La campagne en faveur du non a mis en exergue cet autre point critique de la révision et a bénéficié d'une certaine attention médiatique avant la votation. De très rares sondés ont explicitement justifié leur rejet pour cette raison.

L'analyse d'arguments spécifiques confirme ces constats et montre que les arguments avancés par le Conseil fédéral en faveur de la révision de la loi sur l'asile ont trouvé un large écho. Cet objet a été compris comme une nouvelle étape judiciaise et pragmatique de la politique d'asile suisse. En dehors de l'électorat de base de l'UDC, les arguments des adversaires ont été perçus comme trop peu importants pour entraîner une déviation de la ligne choisie de longue date et un rejet de la révision proposée.

A propos de la méthode

La présente analyse repose sur un sondage représentatif effectué par le partenariat VOX après la votation populaire du 5 juin 2016. L'Institut de recherche gfs.bern a réalisé le sondage en l'espace de treize jours après la votation. L'analyse des données a été confiée à l'Institut de science politique de l'Université de Zurich (IPZ). Le sondage a été réalisé par téléphone depuis le domicile de 121 enquêteurs. gfs.bern avaient cependant la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans que les enquêteurs et les sondés ne puissent s'en apercevoir. Le choix des sondés a été effectué selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1513 ayants droit au vote, dont 53% étaient originaires de Suisse alémanique, 27% de Suisse romande et 20 pour cent de Suisse italophone. La marge d'erreur pour l'ensemble des sondés se situe à +/-2.5%. La prudence est de mise dans l'interprétation des données là où les échantillons subdivisés sont minimes et où parallèlement la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée (50:50). Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est impossible de faire des déductions quant aux rapports de majorité. En ce qui concerne la participation, une fois encore, la pondération a été effectuée d'après les données des registres électoraux du canton de Genève¹, de la ville de St Gall et d'une sélection de communes du canton du Tessin.

Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

¹ Les données du canton de Genève sont des données provisoires, les chiffres définitifs n'étant pas encore disponibles au moment de l'analyse.